



CONTRAT LOCATION SALLES COMMUNALES :

Réservé aux associations hors activités récurrentes

Entre les soussignés :

Le maire, agissant au nom de la commune, et :

Association :

Nom du responsable :

Contact :

IL A ETE PASSE LE PRESENT CONTRAT :

La commune s'engage à mettre à disposition de l'association nommée ci-dessus la/les salle(s) suivante(s) :

- ☐ Salle communale¹
- ☐ Salle communale avec cuisine
- ☐ Salle en sous-sol de la salle communale
- ☐ Salle des sports

Date location :

Nature location :

Nombre de personnes prévues :

Modalités de remise des clés

Prise des clés à :

Retour des clés à :

Lieu :

Lieu :

Ce contrat doit être accompagné d'un chèque de caution de 57€50 pour l'utilisation de la salle communale sise 2 place Poulain.

Fait àSaint Germain-sur-Ille....., le

Le Maire

--	--

¹Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur qui doit être joint signé au présent contrat.

TARIFS LOCATION AU 01/09/2026	Salle	Avec cuisine (Vaisselle incluse)
Association germinoise (hors nouvel an)	Gratuit	
Partenaires institutionnels	Gratuit	NA
Particuliers germinois	230 €	402,50 €
Vin d'honneur (<i>Gratuit pour un défunt né sur la commune ou qui y résidait</i>)	69 €	
Associations et particuliers hors commune, entreprises	402,50 €	517,50 €
Réunion électorale	345 €	NA
Nouvel an	690 €	
Seconde journée de location	Moitié du tarif initial	
Arrhes encaissées à la réservation et non remboursée en cas d'annulation (hors associations)	34,50 €	
Caution association germinoise	57,50 €	
Caution hors association germinoise	345 €	

TARIFS REMPLACEMENT VAISSELLE AU 01/09/2022

Vaisselle	Tarif par pièce	Vaisselle	Tarif par pièce
Verre ordinaire :	0,50€	Tasse à café :	1,30€
Verre ballon :	1,00€	Soucoupe :	1,00€
Verre dégustation :	1,50€	Assiette	2,00€
Couteau ou fourchette :	1,00€	Ramequin :	0,50€
Cuillère à café :	0,50€	Légumier :	15,00€
Cuillère de table :	1,00€	Plat rond :	15,00€
Cuillère à servir :	5,00€		

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de St Germain sur Ille, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion. La base légale du traitement est le contrat.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de St Germain sur Ille, 1, place de la Mairie 35250 St Germain sur Ille – mairie@stgi.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.